Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260617-117_06_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 17 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Le mercredi dix-sept juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi onze juin conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 27	Nombre de votants : 28
Nombre de procurations : 1	Nombre de votes pour : 28
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. NICOLLE Henri, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. CHENAIS Anthony, Mme ROBIN Véronique, M. AIT LAHBIB Brahim, Mme BLANCHARD Agnès, M. DELINOTTE Thibault, M. ROPERT Lilian, M. BAYET Eric, M. BOUVET Gaëtan, M. BOURTOURAULT Michel, Mme CARRER Laurence, M. PRIMAULT Olivier, Mme CHAUVEL Elodie, Mme TANCEREL Béatrice, Mme LESAGE Catherine, Mme DEBROIZE Anne, M. MENEUST Philippe, Mme RACAPE Hélène, Mme BOURUMEAU-FLORET Karine, M. BLANCHARD Ronan, M. BELLANGER Rodolphe.

Absents Excusés :

Mme. HUON Christine procuration à Mme LE BOULER Valérie, Mme RIC Caroline,

M. NICOLLE Henri a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 11 juin 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 est lu et arrêté.

117_06_2026 – PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTE ANIMATEUR.RICE – SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Monsieur Thibault DELINOTTE, Conseiller Municipal délégué à la citoyenneté, la jeunesse et aux affaires générales, expose à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou modifiés par son organe délibérant.

- Considérant que depuis le 1er janvier 2021, les collectivités sont soumises à un versement de 10% du montant brut total des contrats pour les agents contractuels au titre de la prime de précarité,

- Considérant que compte-tenu de l'instauration de cette prime et de son coût, la collectivité souhaite s'engager dans une démarche de pérennisation des postes dans le secteur de l'Animation, notamment dans l'optique de stabiliser les équipes et de réduire le volume des agents contractuels,

- Considérant que les missions sont aujourd'hui remplies par un agent contractuel,

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260617-117_06_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- La création d'un poste d'Animateur Enfance fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjoints d'animation (Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Adjoint d'animation principal de 1ère classe), emplois relevant de la catégorie C de la Fonction Publique Territorial, à **10/35ème**,

- Les missions principales seront les suivantes :

Missions sur les temps périscolaires :
- Surveiller le temps des repas,
- Aider les plus jeunes à prendre leur repas, encourager les enfants à goûter,
- Assurer l'animation pour un groupe d'enfants durant les temps d'accueil,
- Elaborer des projets en lien avec le projet éducatif de la structure,
- Proposer et mettre en place des activités adaptées aux tranches d'âge des enfants,
- Gérer une salle d'activités et du matériel spécifique : définir les besoins, organiser et aménager les espaces d'activités,
- Veiller au bon respect de l'application des règles d'hygiène et de sécurité tout en assurant une vigilance sanitaire,

Missions occasionnelles :
- Effectuer des remplacements d'ATSEM en cas d'absences,
- Accueillir et répondre aux questions des parents, les contacter en cas de difficulté ou d'urgence,
- Transmettre à la hiérarchie les questions, remarques et difficultés,
- Être vigilant aux situations des enfants, suggérer des améliorations et signaler les dangers et/ou urgences,
- Assurer un soutien administratif sur demande du responsable (pointage etc).

L'agent sera placé sous la responsabilité hiérarchique du.de la Responsable du périscolaire concerné.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien GUERET

